

DIRECTION

Principal(e)
Principal(e) adjoint(e)
Gestionnaire
Secrétariat

Le principal :

Le principal est responsable de la sécurité dans l'établissement, de son fonctionnement, de la scolarité de votre enfant, des personnels.

Le principal adjoint :

Il assiste le principal dans ses fonctions. Ils sont tous deux à votre disposition pour vous recevoir.

Le gestionnaire :

Le gestionnaire ou le service intendance du collège gèrent la cantine, et les aides financières. Ce sont vos interlocuteurs pour les questions liées au règlement des factures de cantine.

Le secrétariat :

Le secrétariat vous accueille si vous avez besoin d'un certificat de scolarité, ou pour tout autre document administratif. Il gère également les bourses du collège.

VIE SCOLAIRE

Conseiller(ère) principal(e)
d'éducation (CPE)
Surveillant(e)s

Le CPE :

Le CPE s'occupe du cadre général de la vie scolaire et en contrôle l'organisation.

L'équipe de la vie scolaire, en lien avec vous, gère les absences, les retards, la gestion quotidienne de la vie de votre enfant au collège (emploi du temps, circulation dans la collège, application du règlement intérieur, problèmes de discipline,..)

Le CPE peut être également contacté pour rattraper un cours ou vous rencontrer.

REPRESENTANTS ELUS

Délégué(e)s élèves
Délégué(e)s parents

Les délégués élèves :

Ils sont élus par les élèves, sont présents aux conseils de classe, et représentent leurs camarades auprès des adultes du collège.

Les représentants des parents d'élèves :

Ils sont élus par les parents au début de chaque année scolaire. Ils représentent l'ensemble des parents d'élèves au conseil d'administration du collège. Ils peuvent aussi vous accompagner individuellement dans vos différentes démarches dans l'établissement.

Tous ces représentants (parents et élèves) peuvent avoir un rôle de médiation.

PARENTS

ELEVES

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Professeur principal(e)
Professeurs
CDI
Assistant(e)s d'éducation

Le professeur principal

Le professeur principal est votre interlocuteur en ce qui concerne la scolarité de votre enfant. Il centralise l'ensemble des informations auprès de tous les professeurs de votre enfant.

Les professeurs

Vous pouvez les contacter si votre enfant a des difficultés dans une matière.

- En mettant un mot à son intention dans le carnet de liaison de votre enfant
- En appelant le collège pour laisser un message au professeur qui vous contactera en retour.

Le CDI (Centre de documentation et d'information) :

C'est un lieu où votre enfant peut se documenter, faire des recherches, lire, travailler et emprunter des ouvrages. Un documentaliste est là pour aider les élèves dans leurs démarches au CDI.

Les assistants d'éducation :

Ils sont disponibles pour aider votre enfant dans ses devoirs ou dans une matière. Il faut contacter le CPE ou le professeur principal de votre enfant.

EQUIPE SOCIALE, MEDICALE & D'ORIENTATION

Infirmière
Médecin
Conseiller d'orientation
psychologue
Assistante sociale

L'infirmière :

Si votre enfant est malade ou s'est blessé, l'infirmière va lui donner les premiers soins et vous prévenir. Elle l'informe également sur sa santé, et peut être jointe en priorité pour toute information concernant la santé de votre enfant.

Le médecin :

Le médecin assure le suivi médical des élèves qui ont besoin d'une adaptation de la scolarité en raison d'un problème de santé : PAI (Projet d'accueil individualisé), PPS (Projet personnel de scolarisation), aménagements des examens, scolarisation à domicile, orientation,....

Vous pouvez contacter le médecin au centre médico-scolaire du bassin d'éducation auquel le collège est rattaché.

Le COP (Conseiller d'orientation psychologue) :

Le COP peut vous informer et vous conseiller sur l'orientation de votre enfant vers les différentes filières scolaires, les métiers. Il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant.

L'assistante sociale :

Elle contribue à la réussite de votre enfant :

- En recevant les élèves, vous rencontrant au collège ou à l'extérieur,
 - En concertation permanente avec l'équipe éducative de votre enfant, elle cherche à résoudre avec vous les difficultés qu'il peut rencontrer dans et en dehors du collège.
- Elle vous informe de vos droits et vous accompagne, si vous le souhaitez, dans vos démarches auprès de l'établissement.